



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal le 12 avril 2021, sont entrés en vigueur le 16 avril 2021, date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard émis suite à l'approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

- **Règlement (2021)-100-33** modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale lourde (CL);
En résumé, ce règlement vise à ajouter le secteur de la rue Miron pour l'affectation commerciale lourde et à modifier les annexes afin de tenir compte des agrandissements des périmètres urbains sur des règlements déjà en vigueur;
- **Règlement (2021)-102-61-1** modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions;
- **Règlement (2021)-104-10** modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'article concernant les soupapes de retenue;

Toute personne intéressée peut consulter le résumé du règlement (2021)-100-33, et copie de tous ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au greffe@villede-mont-tremblant.gc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 5 mai 2021.

Claudine Fréchette
Greffière